PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le jeudi 9 avril 2020

COVID-19 : PROTECTION DES PERSONNES SANS-ABRI : DES « CHÈQUES-SERVICES » POUR LEUR PERMETTRE D'ACCÉDER AUX PRODUITS D'ALIMENTATION ET D'HYGIÈNE

Le ministère chargé de la Ville et du Logement appuyé par les services territoriaux de l'État lance une distribution de chèques services pour permettre aux personnes **sans domicile fixe et sans ressource** de pouvoir accéder à une offre alimentaire et d'hygiène. Elle est destinée aux personnes qui vivent à la rue, dans des campements ou des bidonvilles, à l'hôtel ou dans des structures d'hébergement.

Ce dispositif **exceptionnel et subsidiaire vient en complément des initiatives locales de distributions alimentaires (collectivités, associations, maraudes).** Il bénéficiera à plus de 2000 personnes en Haute-Garonne.

Depuis hier, la préfecture de la Haute-Garonne en lien avec le Service d'insertion, d'accueil et d'orientation, l'Association nationale de recherche et d'action solidaire et la Croix-Rouge Française est chargée de l'organisation et de la coordination de ce dispositif. Ces trois opérateurs seront chargés soit de distribuer ces chèques services auprès des personnes en fonction de leurs besoins ; soit de remettre les colis alimentaires et d'hygiène préalablement achetés (grâce à ces chèques) aux personnes qui ne peuvent se déplacer elle-mêmes.

Ces chèques sont dédiés à l'achat de denrées alimentaires (hors boissons alcoolisées) et de produits d'hygiène, pour un **montant maximal de 7€ par jour et par personne**. Ils peuvent être utilisés auprès de plus de 220 000 enseignes, sans limitation de montant ou de quantité. **Ils seront utilisables durant la période de crise sanitaire et ce jusqu'au 31 mai 2020.**

« Depuis le début de la crise, nous œuvrons quotidiennement, services de l'État et partenaires, pour protéger et prendre en charge les personnes vulnérables et sans-abri dans le département. » Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.

Ce dispositif complète les solutions de prise en charge et de protection des personnes vulnérables et sans-abri qui ont été déployées depuis mi-mars sur le département. **En Haute-Garonne, en lien avec les partenaires et opérateurs[1], plus de 250 places supplémentaires ont été mobilisées pour mettre à l'abri les personnes à la rue depuis la mi-mars.**
=> Retrouvez le détail ici : www.haute-garonne.gouv.fr/COVID19 – Rubrique Communiqués de presse (CP des 18 et 24 mars et 1er avril 2020)

[1] notamment France Horizon, UCRM, la Croix-Rouge Française et les CCAS.

Pour aller plus loin :
https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/aide-aux-sans-abri-des-cheques-services-finances-par-letat-pour-permettre-lacces-aux-produits

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 / 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 / 07 85 02 55 71

Jennifer RIEU
Tél : 05 34 45 34 77 / 06 08 46 28 31

05 34 45 34 45 - communication@occitanie.gouv.fr
@prefetoccitanie
www.haute-garonne.gouv.fr/communiques